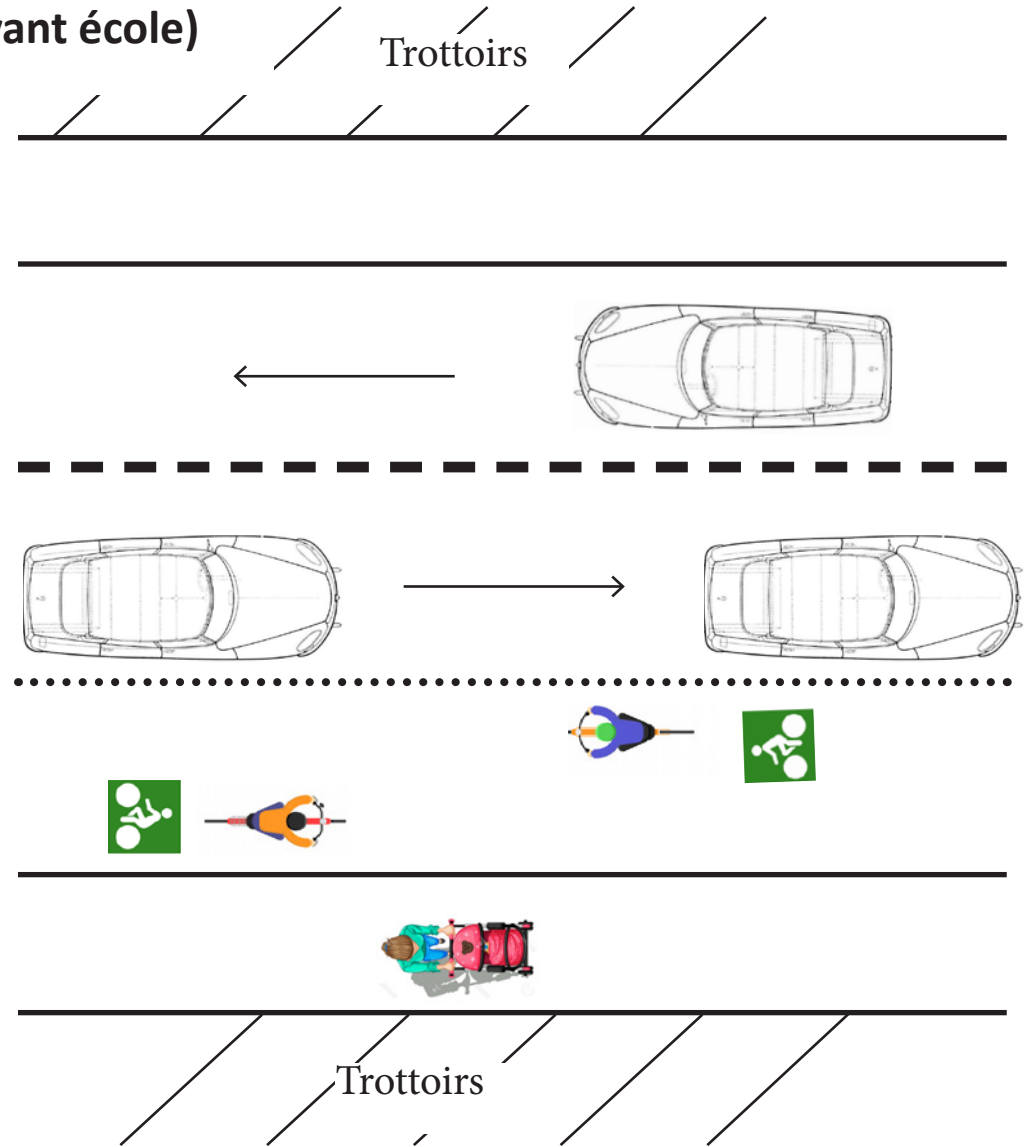
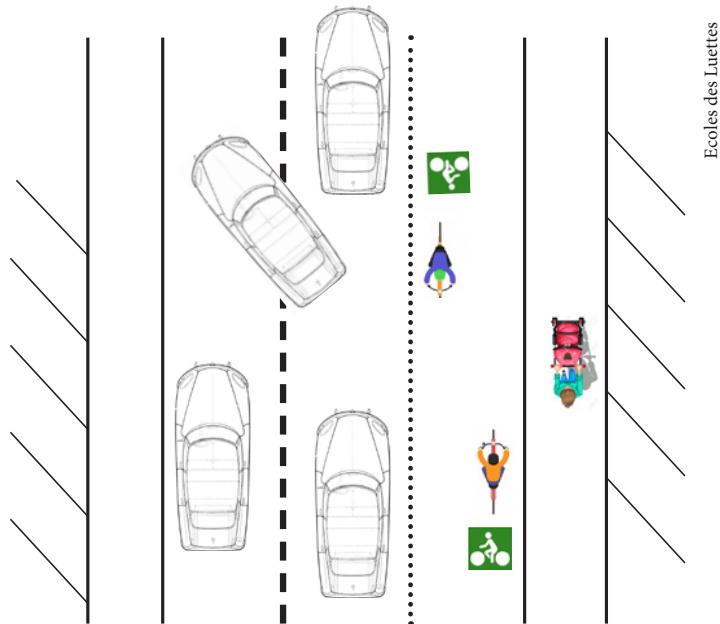
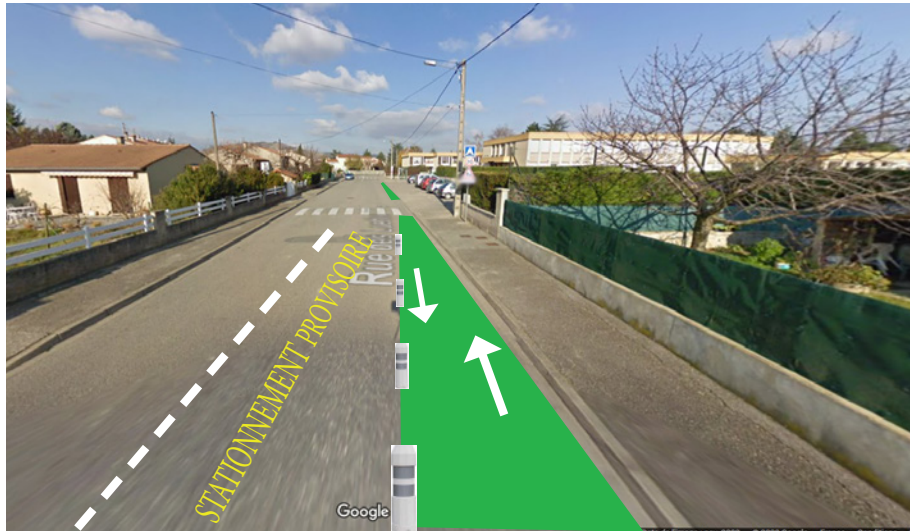


# De manière permanente : Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée rue des Luettes (devant école)



Ecoles des Luettes

Rue des Luettes qui passerait à sens unique pendant les heures d'entrée et de sortie de classes (uniquement devant l'école, sur les horaires 8h10/8h40 et 16h15/16h45)





# EN COMPLEMENT : Assurer une continuité cyclable sécurisée depuis le parc Erba

Piste cyclable bidirectionnelle - rue du 18 juin



Piste cyclable bidirectionnelle - rue des Luettes



Sécurisation de la traversée parc d'Erba - rue des Poulénards - rue du 18 juin



Bande cyclable déjà existante Rue des Luettes

## Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée rue du 18 juin

Profiter de la réflexion sur la rue scolaire pour revoir l'aménagement de la Rue du 18 juin en réalisant une piste bidirectionnelle reliant le parc d'Erba à l'école des Luettes.

